

## **Diffusion des débats du Conseil communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV**

*Préavis N° 2008/20*

Lausanne, le 16 avril 2008

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

Les débats de votre Conseil sont actuellement diffusés en direct sur TVRL. La création de Vaud-Fribourg TV signera la disparition de TVRL par fusion, probablement au cours du quatrième trimestre 2008, sitôt la concession fédérale obtenue<sup>1</sup>. La future chaîne aura l'obligation de diffuser un programme commun de 18h00 à 23h00, ce qui exclura une retransmission en direct de vos débats. Convaincue de l'utilité de cette diffusion pour l'exercice de la démocratie et pour la vitalité des institutions politiques lausannoises, la Municipalité propose à votre Conseil d'utiliser à cette fin le canal « météo infos » proposé dans le bouquet de chaînes de base du télé-réseau. L'émission serait alors produite par Citéprod, dont la Ville possèdera 69,5% du capital après sa transformation en société anonyme, sur mandat du bureau du Conseil communal et diffusé par le service multimédia (SIMA) des Services industriels (SIL). Cette solution nécessite un investissement de 65'000 francs.

La Municipalité propose également de permettre la consultation de vos séances sur le site Internet de la Ville. A cette fin, elle sollicite un crédit de 30'000 francs pour s'équiper du matériel adéquat.

Elle vous annonce enfin qu'elle sollicitera prochainement un crédit d'investissement pour l'achat d'un logiciel d'indexation et d'archivage pour la conservation du patrimoine audiovisuel lausannois et régional<sup>2</sup>. Le choix du logiciel devra être déterminé d'entente avec les dirigeants et les partenaires de Vaud-Fribourg TV, une fois la concession attribuée.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 95'000 francs, montant qui entre dans ses compétences financières habituelles. Toutefois, ce sujet concernant intrinsèquement l'organe délibérant, la Municipalité a souhaité le lui transmettre par voie de préavis de sorte qu'il exerce sa souveraineté sur un objet de son plein ressort.

### **2. Demande de concession pour Vaud-Fribourg TV**

En réponse à la consultation fédérale sur les demandes de concessions pour la diffusion de programmes régionaux de télévision, le Conseil d'Etat vaudois a souligné la conformité aux critères de l'appel d'offres des deux dossiers soumis ainsi que leurs qualités. Il a toutefois émis une recommandation en faveur du projet auquel la Ville de Lausanne participe : « Concernant la concession de diffuseur de programmes de télévision bénéficiant d'une quote-part de la redevance pour la zone Vaud-Fribourg, le Conseil d'Etat a pu constater que les deux projets répondent objectivement aux critères et ont comme vocation d'être une chaîne de télévision de proximité en complément de la

---

<sup>1</sup> Voir le préavis 2007/49 « Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod S.A. », approuvé par votre Conseil dans sa séance du 6 novembre 2007.

<sup>2</sup> En effet, par décision de votre Conseil en 1991 et selon une convention signée en 1995 entre la Ville de Lausanne et la télévision régionale, les Archives assurent la conservation, l'indexation et la valorisation des productions de TVRL et souhaitent, au vu de l'intérêt historique de ce patrimoine audiovisuel, poursuivre dans cette voie.

TSR. La longue expérience, en termes de télévision de proximité du projet « Edipresse - Groupe St Paul – Médiapub » permet au Conseil d'Etat d'émettre une recommandation en sa faveur »<sup>3</sup>

Cette recommandation du Canton permet d'attendre avec un certain optimisme la décision d'attribution de la concession de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui devrait intervenir en fin d'année. Vaud-Fribourg TV devrait donc commencer à émettre - et TVRL disparaître - au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **3. Nouveau mode de diffusion**

#### **3.1. Utilisation du canal météo infos**

Le canal météo infos du télé réseau diffuse, comme son nom l'indique, des informations sur les télé réseaux desservis par la station de réception de Boisy, sur les programmes diffusés, ainsi que sur la météo en boucle. Ces informations sont transmises depuis la station de tête de Boisy et diffusées auprès de 150'000 clients sur un territoire qui va de Lausanne à Sainte-Croix.

Les SIL souhaitent créer leur propre canal d'information, qui ne serait diffusé que sur le télé réseau lausannois. Le SIMA se chargera de gérer ce canal, par la création de séquences de 3 à 5 minutes environ, tournant en boucle. Ces séquences comprendront des informations sur la météo bien sûr, mais également des informations utiles en rapport avec les prestations multimédia et particulièrement de CityTV. SIMA prévoit également d'utiliser les images transmises par la caméra tournante installée sur la tour de Sauvabelin.

Cette caméra, à l'origine simple webcam dont la technologie ne correspond plus aux critères de qualité de l'image numérique d'aujourd'hui, sera remplacée par une caméra panoramique récente. Cette dernière permettra à la fois de mettre en valeur la ville de Lausanne par des images de haute définition et d'affirmer la qualité du service et du savoir faire du SIMA.

Le canal à usage lausannois permet de prévoir une diffusion en direct de toutes les séances de votre Conseil. Le programme sera également diffusé en différé, le mercredi soir, le jeudi matin et le vendredi après-midi de la même semaine, de sorte à permettre à tous les citoyens, quels que soient leurs horaires, de disposer de l'opportunité de regarder les débats. Citéprod se chargera de créer un générique d'introduction et de fin d'émission.

Les SIL proposent également de changer les équipements actifs, aujourd'hui obsolètes, qui permettent d'envoyer l'émission par fibres optiques de la salle du Conseil communal à la station de Boisy.

##### **3.1.1. Avantages**

La diffusion de séquences d'informations et de services par le SIMA aura pour avantages, outre son intérêt en terme de promotion, d'habituer les téléspectateurs à consulter ce canal et de les inciter à la « mémoriser » parmi leurs chaînes favorites. L'animation de ce canal par le SIMA contribuera à la fidélisation des téléspectateurs.

##### **3.1.2. Transition**

Pour ne pas perdre de public au cours de la transition entre la diffusion sur TVRL et sur le canal météo infos, le changement sera annoncé environ deux mois à l'avance aussi bien sur TVRL après la diffusion de la séance du Conseil communal que sur le canal météo infos.

#### **3.2. Consultation de l'émission sur Internet**

Le programme sera également disponible sur le site Internet [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch) et consultable dès le lendemain de la séance. Le chapitrage plus ou moins fin de ce fichier sera réalisé en fonction des ressources disponibles.

---

<sup>3</sup> « Radios et télévisions régionales, recommandations du Conseil d'Etat vaudois », communiqué de presse du 5 mars 2008.

Cette diffusion aura une valeur de communication. Le document audiovisuel ne constituera en aucun cas une référence concernant les débats et leur issue. En cela, il est nécessaire de réaffirmer la primauté de l'écrit : le *Bulletin du Conseil communal* continuera d'être l'unique référence légale concernant les débats et les décisions de votre Conseil.

Pour assurer un confort de lecture pour l'internaute, la Municipalité propose un projet pilote afin de mettre en place et de tester un serveur dédié doté d'un logiciel de « streaming »<sup>4</sup>. Il s'agit principalement d'acquérir l'expérience nécessaire et de mesurer l'impact sur les infrastructures et vérifier l'augmentation des quantités de données audiovisuelles stockées. Les moyens demandés dans ce préavis ne couvriront en effet qu'une partie des besoins à venir dans ce domaine<sup>5</sup>. Une étude de fond devra être effectuée ultérieurement pour préciser les espaces de travail et d'archivage numériques nécessaires à long terme pour l'ensemble de la Ville.

#### 4. Conservation aux Archives de la Ville

Conformément à leur mandat, les Archives de la Ville assureront l'indexation et la conservation des productions audiovisuelles tirées de vos séances, qui seront également consultables par ce biais. Les archives audiovisuelles constituent un patrimoine incontournable de notre société et nécessitent un suivi et des moyens techniques adaptés. Dans une configuration technologique en perpétuelle évolution, la solution la plus pérenne pour l'archivage numérique passe par l'encapsulation de métadonnées (données décrivant le contenu des productions) directement dans les fichiers informatiques audiovisuels avec interface de recherche. Les solutions informatiques de ce type sont en cours d'évaluation. Comme la plus grande partie du contenu archivé proviendra des productions de Vaud-Fribourg TV, il s'agira de s'équiper d'une solution compatible avec celle qui sera retenue par la future télévision. Le choix final du logiciel ne se fera donc qu'après la création de la société, une fois la concession attribuée. Un préavis séparé sera alors présenté à ce sujet.

#### 5. Aspects financiers

##### 5.1. Charge d'investissement

La charge d'investissement se compose des éléments suivants :

<b>Diffusion des débats du Conseil communal (SIMA)</b>	francs
Équipements actifs pour la salle du Conseil communal	10'000.-
Logiciel de création de programmes	35'000.-
Caméra panoramique	13'000.-
Adaptation pour la création d'un canal météo infos lausannois	5'000.-
Commutateur vidéo	2'000.-
<b>Connectivité (SOI)</b>	
Serveur de streaming et services associés	30'000.-
<b>Total</b>	<b>95'000.-</b>

<sup>4</sup> Un programme de lecture en continu (« streaming ») permet de placer une partie d'un contenu audio ou vidéo dans une mémoire tampon. Lorsqu'il y a suffisamment de données dans cette mémoire pour permettre de lire le début du fichier sans accroche la lecture démarre. En arrière-plan, le téléchargement du flux se poursuit afin d'alimenter sans cesse la mémoire tampon avec la suite du fichier. En mode continu, il n'y a qu'un seul fichier diffusé contenant plusieurs fois les mêmes informations à différents niveaux de qualité, et c'est le serveur de lecture en continu spécialisé qui se charge de diffuser l'information adaptée. En fonction du débit de la connexion de l'internaute, le serveur sélectionne le niveau de qualité maximal pour une diffusion en temps réel. Le serveur est également capable de s'adapter automatiquement aux variations de la bande passante : si la connexion se détériore et que le taux de transfert baisse, le contenu est livré avec une moindre qualité afin d'éviter les interruptions de diffusion. Si en revanche la connexion devient plus fluide, la qualité s'améliore. La lecture en continu est à mettre en regard avec la lecture en progressif qui est la plus couramment utilisée, car elle ne nécessite pas de serveur spécialisé. Le fichier audio ou vidéo est simplement proposé au téléchargement par le navigateur, qui se charge ensuite d'effectuer la lecture de la vidéo.

<sup>5</sup> Les Archives par exemple ont chiffré leurs besoins à environ 60 terabytes d'ici 2012, soit deux fois la capacité du réseau de fichiers pour l'ensemble de l'administration lausannoise. Les capacités de stockage supplémentaires demandées dans le présent préavis ne serviront que de tampon dans l'attente d'un plan d'action global.

## **5.2. Conséquences sur le budget**

### **5.3. Pour les SIL**

Le matériel informatique sera amorti en une fois en 2009 et la création des programmes se fera par le personnel actuel du SIMA. Cette opération n'a donc pas de conséquences durables sur le budget de fonctionnement.

### **5.4. Pour AGF**

La production de l'émission par Citéprod SA sera complètement à la charge du Conseil communal et implique une augmentation de son budget, qui figure dans celui d'Administration générale et finances (AGF).

En 2008, le poste budgétaire « Participation aux frais de retransmission des séances du Conseil communal par TVRL » n'était doté que de 7'000 francs, TVRL prenant en charge la majorité des coûts, puisque l'émission constituait un élément important de sa grille de programmation et donc de fidélisation de ses téléspectateurs. Le contexte d'une diffusion sur le canal météo infos du téléreau implique que le Conseil communal assume intégralement le coût de réalisation de l'émission par Citéprod SA. Le coût d'une émission devrait se situer dans une fourchette de 800 à 1'000 francs. En comptant 19 séances (soit le total des séances prévues en 2008, y compris la séance de réserve), et en tenant compte des séances doubles, la somme à porter au budget 2009 sous un nouveau libellé - « Frais de production pour la diffusion des séances du Conseil communal » - sera de 20'000 francs. Un chapitrage fin du fichier mis à disposition des internautes sur le site de la Ville pourrait entraîner des coûts supplémentaires.

La mise en ligne sur Internet et l'archivage seront assumés respectivement par le personnel de la cellule infoweb et par celui des Archives de la Ville. Ces activités n'ont pas d'impacts sur le budget de fonctionnement.

### **5.5. Pour le SOI**

Le matériel informatique sera amorti en une fois en 2009. L'installation et la gestion des serveurs supplémentaires seront assurées par le personnel actuel du SOI. Cette opération n'a donc pas de conséquences durables sur le budget de fonctionnement.

## **6. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 2008/20 de la Municipalité du 16 avril 2008 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

1. de poursuivre la retransmission télévisée de ses débats à destination des téléspectateurs lausannois et d'en supporter les coûts par son budget ;
2. d'accepter la proposition de la Municipalité de diffuser ces débats sur le canal météo infos du téléreau lausannois ;
3. de continuer à conserver ces productions aux Archives de la Ville ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 65'000 francs, à porter au bilan des Services industriels sous la rubrique «Équipement de

retransmission du télé-réseau » du service multimédia, pour leur permettre de créer un canal de service spécifique à l'agglomération lausannoise sur le canal « météo infos », notamment dans le but de diffuser les séances du Conseil communal ;

5. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 7700.331 ;
6. de mettre à disposition des citoyens les dernières séances sur le site Internet de la Ville ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 30'000 francs pour s'équiper du matériel informatique nécessaire à la mise en œuvre du point 6 ;
8. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 1500.331.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre